



COMMUNE

AVENSAN

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	0

Vote

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

REPUBLIC FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

Séance ordinaire du 7 novembre 2023

L'An deux mil vingt-trois et le sept du mois de Novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de AVENSAN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PASCUAL Laurent, maire en exercice. Les convocations individuelles ont été transmises aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 31 octobre 2023.

Présents : Mmes ARNAUD Patricia, BEGAINT Nathalie, BERTHEUX Caroline, DUCLA Olivia, LAFOURCADE Sonia, LAHAYE Chantal, POURTIER Gaëlle, RITTORI Sandrine, TRIVES Christine, VANDERMEERSCH-CAPIET Françoise - M. BARBOT Yann, CASTEX Patrice, DEDIEU-BENOIT Philippe, DUMORA Olivier, ELOI Damien, HOSTEIN Patrick, NURBEL Patrick, PASCUAL Laurent, RITTORI Tony. Excusés : Mme MECHAIN Orlane, BENTO BERNARDO Amélie - COLIN Stéphane, SPIAGGIA Ludovic.

Procuration : MECHAIN Orlane à M. DUMORA Olivier, COLIN Stéphane à PASCUAL Laurent.

Le quorum ayant été atteint, le président a ouvert la séance à 18H35. Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. HOSTEIN Patrick a été désigné secrétaire de séance.

2023/11/74 – Communication des décisions du maire

Par délibération du 20 juin 2023, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour exercer en son nom un certain nombre de compétences. Conformément à cette l'article L2122-23, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises :

Marchés publics :

- 05/10/2023 – Avenant pour la réalisation du PLU – 10 424,00€HT – Cabinet METAPHORE – 33300 BORDEAUX
- 20/10/2023 – Attribution du marché de restauration scolaire – API Restauration - 33700 MERIGNAC

Patrimoine :

- 07/11/2023 – Décision de préemption de la parcelle cadastrée E2678 pour un montant de 2000,00€ en zone Ub pour l'installation d'une borne incendie (emplacement réservé 23C du PLU).

Le Conseil municipal prend acte des décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme :

En mairie le 08/11/2023

Le Maire
Laurent PASCUAL

Le secrétaire de séance,
Patrick HOSTEIN